



Statut de Conservation des Espèces Sauvages au Nouveau-Brunswick

Analyse des tendances
2000 à 2024



Atlantic Canada Conservation Data Centre
Centre de données sur la conservation du Canada atlantique

Statut de Conservation des Espèces Sauvages au Nouveau-Brunswick

Analyse des tendances 2000 à 2024

Mars 2025

Préparé et rédigé par

Sean Blaney, Centre de données sur la conservation du Canada atlantique

Rédigé pour et traduit par

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Conçu par

Kathryn Flowers, Centre de données sur la conservation du Canada atlantique

Photos de couverture de gauche à droite

Damier de Harris (*Chlosyne harrisii*) [S5] par Sean Blaney

Céphalanthé occidental (*Cephalanthus occidentalis*) [S2S3] par Sean Blaney

Sclérophore givré (*Sclerophora peronella*) [S1] par Iain Crowell



Table de Matières

Aperçu	4
Résumé exécutif	4
Faits saillants	4
Introduction	10
Méthodes	12
Résultats	17
Composition des espèces	17
Rangs de statut actuels	19
Proportion d'espèces considérées comme en péril	22
Changement du statut de conservation au fil du temps	23
Discussion	28
Tendance en matière de la biodiversité au N.-B.	28
Lacunes de données sur la biodiversité au N.-B.	34
Annexes	36
Annexe 1: Définitions des rangs de statut général	36
Annexe 2: Définitions des rangs de statut de NatureServe	37



Aperçu

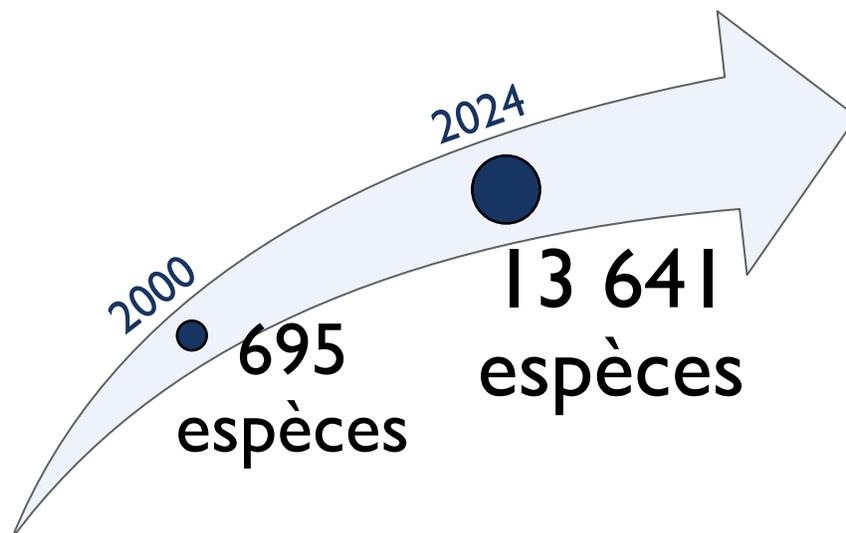
Résumé exécutif

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en œuvre une stratégie sur la biodiversité en 2009 qui vise à conserver la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes et à assurer l'utilisation durable des ressources biologiques dans la province. À l'appui d'une stratégie provinciale renouvelée sur la biodiversité, ce rapport résume l'état des espèces sauvages du Nouveau-Brunswick en fonction des changements apportés aux rangs de statut de conservation provinciaux de 2000 à 2024.

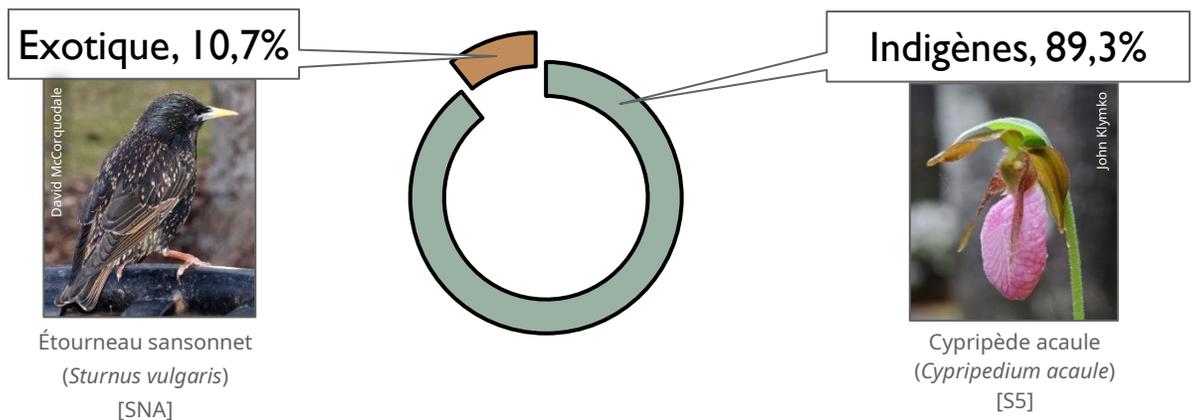
Faits saillants

1. Notre compréhension de la biodiversité au Nouveau-Brunswick a considérablement évolué depuis 2000.

Nous sommes passés de 695 espèces évaluées dans sept groupes taxonomiques en 2000 à 13 641 espèces évaluées dans 46 groupes taxonomiques en 2024:



2. **Plus de 10% des espèces évaluées au Nouveau-Brunswick ne sont pas indigènes à la province.** Parmi les 13 641 espèces néo-brunswickoises évaluées en janvier 2024, 12 178 (89,3%) étaient considérées comme indigènes et 1 463 (10,7%) étaient considérées comme exotiques (non présentes au Nouveau-Brunswick avant la colonisation européenne et arrivées en sol néo-brunswickois avec assistance humaine directe):



3. **Parmi les espèces néo-brunswickoises, 38% sont considérées comme En sécurité ou ne font pas l'objet d'une préoccupation pour leur conservation.** En sécurité = S4 et S5; 25,9% des espèces. Ne font pas l'objet d'une préoccupation pour leur conservation = rang de statut SNA - Exotique ou SNA - Occasionnelles; 12,1% des espèces.

4. **Parmi les espèces néo-brunswickoises, 10,3% sont considérées comme préoccupantes du point de vue de la conservation,** dans les catégories Gravement en péril (S1 et S1S2; 405 espèces, 3,0% du total), En péril (S2 et S2S3; 273 espèces, 2,0% du total), Vulnérable (S3 et S3S4; 693 espèces, 5,1% du total), et Possiblement disparue de la région/Disparue de la région (SH et SX; 40 espèces, 0,2% du total).

5. **Plus de la moitié des espèces au Nouveau-Brunswick est trop mal comprise pour être évaluée.** Il reste au moins 10 000 espèces à répertorier pour la province, et 51,7% de toutes les espèces répertoriées sont si mal comprises que nous pouvons seulement leur attribuer le statut Non classée (SNR) ou Inclassable (SU). Seuls 11 des 46 groupes taxonomiques évalués comportent 80% d'espèces dont le rang de statut est plus précis que « Indéterminé ». D'énormes travaux sont encore nécessaires pour comprendre les éléments de base essentiels à l'évaluation du statut de conservation provincial de la plupart des espèces.

Criquet poudré
(*Chloealtis conspersa*)
[SU]

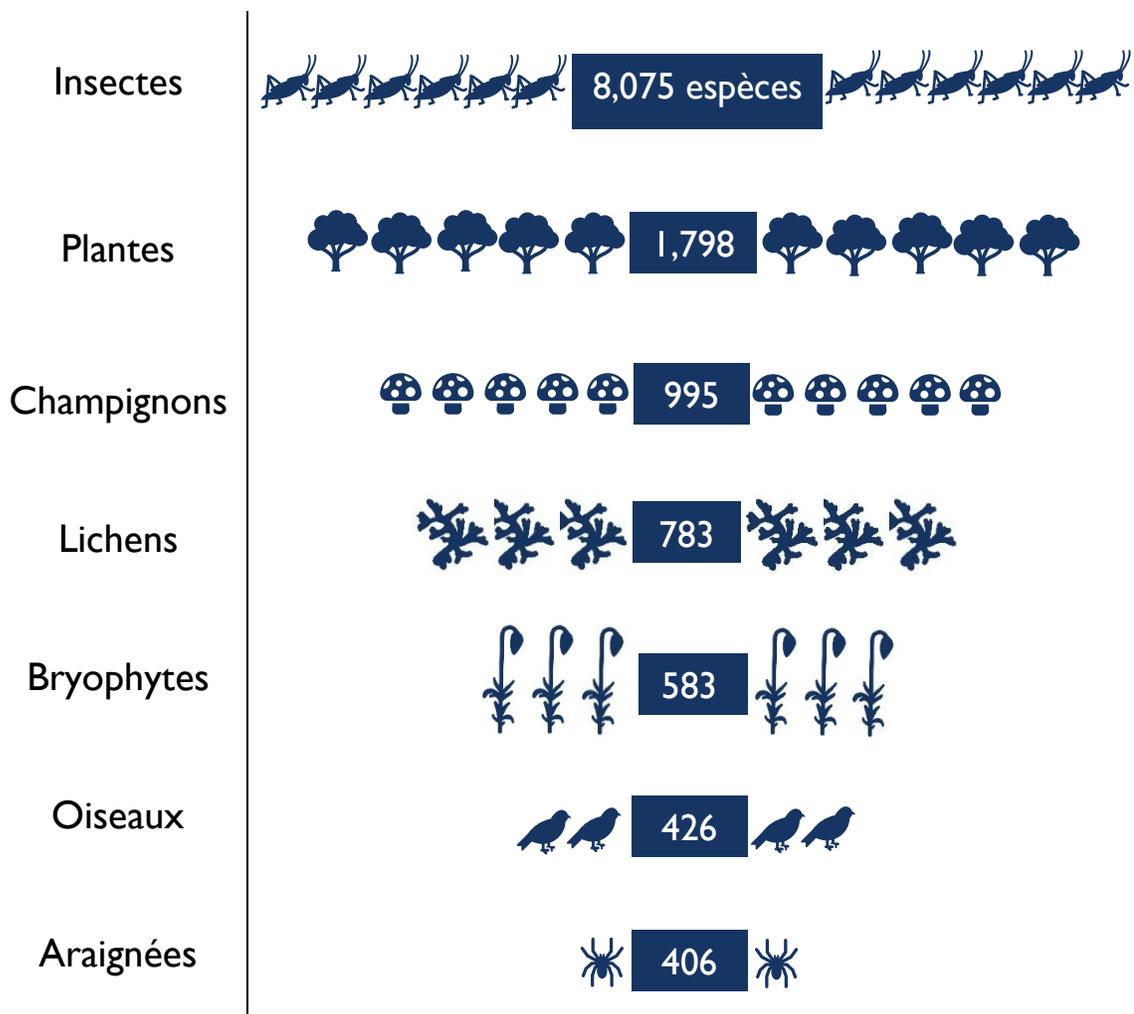


Sean Blaney

6. **De nouvelles espèces continuent d'être découvertes et décrites même dans des groupes taxonomiques relativement bien connus comme les plantes vasculaires.** Plus de 1 000 espèces des groupes taxonomiques évalués ont d'abord été découvertes au Nouveau-Brunswick après 2000.



7. **Une majorité considérable des espèces évaluées au Nouveau-Brunswick sont des insectes** (8 075 espèces; 59,2% du total). Cette proportion va continuer d'augmenter à mesure que les insectes de la province seront mieux consignés et évalués. Les autres groupes taxonomiques les plus diversifiés sont les plantes vasculaires (1 798 espèces), les macrochampignons (995 espèces), les lichens (783 espèces), les bryophytes (583 espèces), les oiseaux (426 espèces) et les araignées (406 espèces):



8. **L'évaluation des profils de changement de rang de statut au fil du temps montre que plus d'espèces sont passées à une situation moins menaçante que plus menaçante.** Cependant, ce résultat doit être interprété avec prudence, car la plupart des changements de rang reflètent de meilleures données plutôt que des meilleures conditions pour les espèces sauvages. De plus, les déclinis sont difficiles à consigner. Les données sur les tendances démographiques ne sont donc pas disponibles pour la plupart des espèces.
9. **Les oiseaux semblent être le groupe taxonomique le plus menacé,** 48,8% des espèces étant préoccupantes sur le plan de la conservation et 15,7% faisant face à une menace accrue depuis 2000. Ils disposent aussi des renseignements sur les tendances les mieux compris de tous les groupes taxonomiques. Si les oiseaux sont représentatifs des autres groupes taxonomiques (ce qui pourrait ne pas être le cas), nous pourrions gravement sous-estimer le niveau général de menace.



Pluvier siffleur
(*Charadrius melodus*)
[S1B]

David McCorquodale

10. Huit espèces considérées comme potentiellement disparues du Nouveau-Brunswick ont été redécouvertes depuis 2000. Toutes sont des plantes vasculaires : Le carex faux-scirpe (*Carex scirpoidea*); le corème de Conrad (*Corema conradii*); la cryptoténie du Canada (*Cryptotaenia canadensis*); la goodyérie pubescente (*Goodyera pubescens*); la montie des sources (*Montia fontana*); la fléole alpine (*Phleum alpinum*); la polémoine de Van Brunt (*Polemonium vanbruntiae*); et l'utriculaire résupinée (*Utricularia resupinata*).



Introduction

En octobre 2023, le Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (le CDC Atlantique) a reçu un mandat du ministère néo-brunswickois des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie: contribuer au renouvellement de la Stratégie de la biodiversité provinciale en analysant les résultats des évaluations des statuts de conservation des espèces (catégories de la situation générale). L'objectif précis était le suivant: Produire un résumé général de l'état de la biodiversité au Nouveau-Brunswick fondé sur les rangs des statuts de conservation de la province, fournir des renseignements fondamentaux et factuels en vue de soutenir l'élaboration d'une nouvelle version de la Stratégie de la biodiversité et d'éclairer les objectifs et les actions définis dans cette stratégie.

En 1996, les ministres provinciaux et territoriaux canadiens responsables de la faune ont signé l'*Accord pour la protection des espèces en péril*; ils se sont engagés à « surveiller[...], évaluer[...] et faire rapport régulièrement sur le statut de toutes les espèces sauvages ». En 2002, cet engagement a été intégré à l'article 128 de la *Loi sur les espèces en péril* (fédérale), qui stipule que le ministre doit établir un rapport sur le statut des espèces sauvages tous les cinq ans.

Des rapports ont été produits tous les cinq ans depuis 2000. Les provinces et territoires du Canada ont soumis des évaluations du statut de conservation des espèces sauvages dans leur région au Groupe de travail national sur la situation générale (GTNSG), composé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de NatureServe Canada et du CDC Atlantique. Le GTNSG compile les cotes provinciales et territoriales, octroie des cotes nationales de conservation, et publie les résultats dans les rapports *Espèces sauvages : La situation générale des espèces au Canada*, accessibles [ici](#).

Les fichiers Excel liés aux rangs du statut de conservation de toutes les espèces évaluées dans les rapports de la situation générale de 2000 à 2020 sont disponibles [ici](#). Chaque rapport quinquennal comprenait une diversité de groupes taxonomiques plus grande que celle du rapport précédent, si bien que le nombre d'espèces évaluées au Nouveau-Brunswick est passé d'environ 695 en 2000 à 13 461 en 2020.



Les catégories de statut utilisées dans les évaluations de la situation générale des espèces au Canada ont changé avec le temps. Dans les rapports de 2000, 2005 et 2010, les catégories de statut étaient les suivantes: Disparue, Disparue de la région, En péril, Possiblement en péril, Sensible, En sécurité, Indéterminée, Non évaluée, Exotique et Occasionnelle (voir les définitions à l'[Annexe 1](#)).

Dans les rapports de 2015 et 2020, on a utilisé la norme des rangs de conservation du réseau NatureServe, à laquelle tous les centres de données sur la conservation au Canada ont recours, dont le CDC Atlantique. Selon cette norme, les principaux rangs sont **S1 - Gravement en péril; S2 - En péril; S3 - Vulnérable; S4 - Apparemment en sécurité; S5 - En sécurité; SX - Disparue ou Disparue de la région; SH - Possiblement disparue de la région; SU - Inclassable**, utilisé dans le cas d'espèces pour lesquelles les données insuffisantes ne permettent pas de faire une évaluation, habituellement dans les endroits où la compréhension de la répartition et/ou de l'abondance est particulièrement incomplète; **SNR - Non classée**, utilisé lorsque les données ne sont pas évaluées au-delà d'une confirmation de présence; **SNA - Non applicable**, sert principalement dans le cas d'espèces exotiques et occasionnelles. Les catégories de rang sont définies à l'[Annexe 2](#); on peut également consulter une description complète des catégories et des méthodes [ici](#).

Méthodes

Pour évaluer les modifications du statut des espèces sauvages au fil du temps, nous avons compilé dans une seule feuille de calcul Excel les résultats du Nouveau-Brunswick présentés dans les rapports sur la situation générale des espèces produits en 2000, 2005, 2010, 2015 et 2020. Pour intégrer les changements de statut depuis 2020¹, nous avons aussi ajouté tous les rangs néo-brunswickois de statut dans la base de données du CDC Atlantique au 24 janvier 2024 concernant les espèces des groupes taxonomiques évalués.

Pour nous assurer que les espèces dont le nom scientifique a changé au fil du temps pouvaient être suivies comme un seul taxon, nous avons normalisé tous les noms scientifiques dans chacun des rapports quinquennaux en nous fondant sur la nomenclature de la base de données taxonomiques du CDC Atlantique en date de janvier 2024. Nous avons ainsi obtenu un ensemble de données sur 13 641 espèces dont l'état d'espèce sauvage du Nouveau-Brunswick est considéré comme confirmé, ainsi que sur 129 espèces ayant été répertoriées dans au moins un rapport quinquennal, mais qui en sont maintenant exclues en raison de changements taxonomiques ou d'un réexamen des données probantes de présence, par exemple des révisions de l'identification ou la correction d'autres erreurs.



¹ Bien que la classification des statuts pour le rapport 2025 sur la situation générale des espèces au Canada soit bien avancée, les rangs de statut pour 2025 ne sont pas terminés et n'ont pas encore été entrés dans la base de données du CDC Atlantique. Les rangs de statut pour 2024 issus du CDC Atlantique sont donc presque identiques aux rangs de la situation générale de 2020. Seules 182 nouvelles espèces ont été ajoutées et 23 espèces répertoriées précédemment ont changé de rang.

Nous avons ensuite évalué les changements de rang de statut au fil du temps. Il y avait des différences de méthodes entre les catégories de la situation générale utilisées de 2000 à 2010 et les rangs de NatureServe utilisés à partir de 2015; nous en avons tenu compte en utilisant un tableau d'équivalence. Aucun changement de rang n'est réputé avoir eu lieu pour les combinaisons du [Tableau 1](#).

Nous avons attribué un résultat « aucun changement de statut » aux espèces répondant à toutes les conditions suivantes:

- i. aucun changement de rang de NatureServe (2015 à aujourd'hui),
- ii. aucun changement de catégorie de la situation générale (2000 à 2010), et
- iii. catégories de la situation générale et rangs de NatureServe dans les combinaisons indiquées dans le [Tableau 1](#).



Tableau 1: Tableau d'équivalence des catégories de la situation générale et des rangs de NatureServe. En raison des différences dans les façons dont les menaces et le nombre d'occurrences ont été pondérés dans les deux systèmes d'évaluation des statuts, un rang S peut équivaloir à plus d'une catégorie de la situation générale (voir les rangs S ombrés **vert** et **orange**).

Catégories de la situation générale (utilisées entre 2000 et 2010)	Rangs de statut de NatureServe considérés comme équivalents (utilisés à partir de 2015)
Disparue ou Possiblement disparue de la région	SX, SH
En péril ou Possiblement en péril*	S1, S1S2, S2, S2S3
Sensible	S2, S2S3, S3, S3S4
En sécurité	S3, S3S4 , S4, S4S5, S5
Indéterminée	SU
Non évaluée	SNR
Exotique	SNA + origine = Exotique
Occasionnelle	SNA + régularité = Occasionnelle

* Les catégories « En péril » et « Possiblement en péril » reflètent une différence dans le degré d'évaluation et/ou dans la désignation juridique et ne représentent pas une différence dans le risque d'extinction. Nous les avons donc considérés comme identiques dans notre analyse.

Concernant les espèces dont les rangs ont changé entre les évaluations, nous avons classifié les changements comme indiquant « **Plus menacée** » ou « **Moins menacée** » en utilisant la hiérarchie du niveau de menace présentée dans le **Tableau 2**.

Tableau 2: Hiérarchie du niveau de menace pour les espèces dont le rang de statut a changé entre les évaluations, utilisée pour évaluer si un changement indique une menace accrue ou réduite. Par exemple, si une espèce était classée S3 (Vulnérable) dans l'évaluation de 2010 et S4 (Apparemment en sécurité) dans l'évaluation de 2015, cette espèce était considérée comme « moins menacée ».

En sécurité < Sensible < Possiblement en péril et En péril < Disparue de la région < Disparue
S5 < S4S5 < S4 < S3S4 < S3 < S2S3 < S2 < S1S2 < S1 < SH < SX
En sécurité < S2S3 et rang S NatureServe inférieur
S3 < En péril et Possiblement en péril < Disparue de la région < Disparue



Sean Blaney

Camarine de Conrad (*Corema conradii*)
Redécouverte [S1]

Nous avons aussi désigné les types suivants de changement de statut:

Historique: Espèces évaluées comme Disparues de la région, Disparues, SX, ou SH après avoir reçu un rang différent. Il s'agit d'un sous-ensemble de la catégorie « Plus menacée ».

Redécouverte: Espèces initialement évaluées comme Disparues de la région, SX, ou SH puis confirmées par la suite comme étant persistantes au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un sous-ensemble de la catégorie « Moins menacée ».

Moins certaine: Espèces auxquelles on a attribué un rang de statut « Indéterminée » ou SU (Inclassable) après avoir initialement reçu un rang différent.

Changement d'origine: Espèces dont le rang a changé en raison d'une modification de leur désignation d'origine (Indigène, Exotique, Inconnue).

Changement de régularité: Espèces dont le rang a changé en raison d'une modification de la désignation de leur régularité (Occasionnelle/Non régulière, Régulièrement présente).

D'indéterminée à classée: Espèces initialement évaluées comme Indéterminées, SU (Inclassables) ou SNR (Non classées) auxquelles on a par la suite attribué un autre rang qui n'a pas changé.

De non classée à inclassable: Espèces initialement évaluées comme Non classées ou SNR (peu d'efforts faits pour évaluer les données et octroyer un rang de statut), puis nouvellement évaluées par la suite comme Indéterminées ou SU (Inclassables, c'est-à-dire que les renseignements disponibles ont été évalués et considérés comme insuffisants pour déterminer un rang de statut plus précis).



Résultats

Composition des espèces

Le **Tableau 3** présente le nombre d'espèces néo-brunswickoises que compte chaque groupe taxonomique pour chacun des rapports quinquennaux sur la situation générale des espèces au Canada (2000 à 2020) et dans la base de données du CDC Atlantique en date de janvier 2024. Le nombre d'espèces évaluées a considérablement augmenté au fil des rapports quinquennaux; à l'heure actuelle, le nombre d'espèces évaluées (13 641) est près de 20 fois supérieur à celui de 2000 (695). Un groupe d'insectes moins connu a été évalué, et les insectes représentent maintenant la majorité (59,2%) des espèces évaluées. Ce pourcentage augmentera substantiellement durant les prochaines années, car le groupe très diversifié des mouches (diptères) et celui des guêpes et semblables (hyménoptères) sont évalués de façon plus complète. De plus, l'importante partie non encore découverte des espèces d'insectes du Nouveau-Brunswick sera de mieux en mieux définie. Les groupes taxonomiques les plus diversifiés autres que les insectes sont, en ordre décroissant, les plantes vasculaires (1 768 espèces, 12,9% du total), les macrochampignons (995 espèces, 7,3% du total), les lichens (783 espèces, 5,7% du total), les bryophytes (538 espèces, 3,9% du total), les oiseaux (426 espèces, 3,1% du total) et les araignées (406 espèces, 3,0% du total).



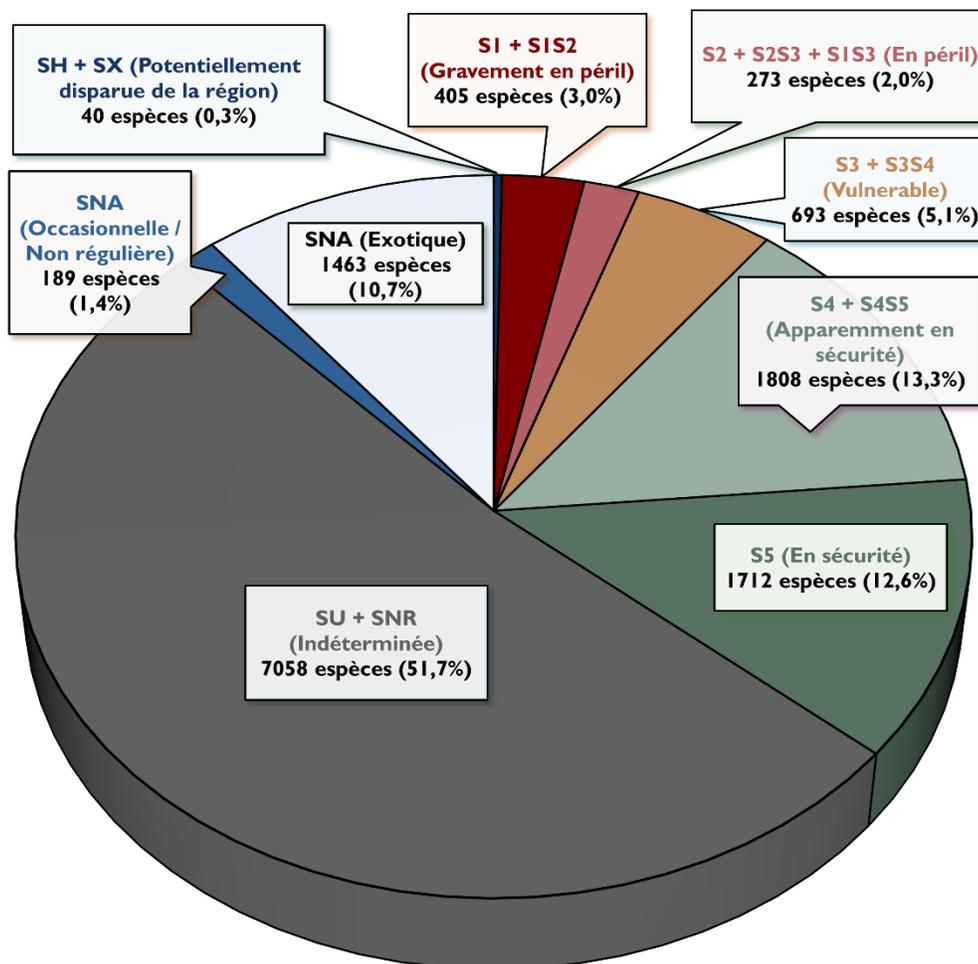
Tableau 3: Nombre d'espèces par groupe taxonomique évalué dans chaque rapport quinquennal sur la situation générale des espèces au Canada (2000 à 2020) et dans la base de données du CDC Atlantique le 24 janvier 2024. SG# = indique le numéro d'identification de chaque groupe taxonomique dans les bases de données de la situation générale. Les cellules ombrées en gris indiquent que la totalité des espèces connues dans ce groupe n'a pas été évaluée cette année-là.

SG#	Groupe taxonomique	2000	2005	2010	2015	2020	2024
1	Myxomycètes	-	-	-	-	51	51
2	Macrochampignons	-	-	-	29	989	995
3	Lichens	-	-	302	320	727	783
4	Bryophytes	-	-	385	525	531	538
5	Plantes vasculaires	97	1622	1655	1697	1743	1768
6	Éponges	-	-	-	8	8	8
7	Bivalves	-	12	12	28	28	28
8	Escargots et limaces terrestres et d'eau douce	-	-	-	92	95	96
9	Sangsues	-	-	-	-	11	11
10	Lombrics	-	-	-	-	17	20
11	Millipèdes	-	-	-	-	7	7
12	Écrevisses	-	3	3	3	3	4
13	Hydracariens	-	-	-	-	255	256
14	Tiques	-	-	-	-	11	11
15	Opilions	-	-	-	-	11	11
16	Pseudoscorpions	-	-	-	-	2	2
17	Araignées	-	-	381	390	405	406
18	Collemboles	-	-	-	-	12	12
19	Éphémères	-	-	-	119	119	119
20	Libellules et demoiselles	-	129	131	134	141	144
21	Perles	-	-	-	86	86	86
22	Sauterelles et semblables	-	-	-	45	51	53
23	Punaises	-	-	-	-	982	989
24	Hémérobes	-	-	-	13	14	14
25	Coléoptères	-	10	452	2738	3176	3185
26	Tenthredes	-	-	-	-	205	216
27	Fourmis	-	-	-	55	69	70
28	Abeilles	-	-	15	206	214	217
29	Guêpes jaunes et semblables	-	-	-	34	35	35
30	Trichoptères	-	-	-	171	172	172
31	Papillons de nuit et papillons	78	0	164	1665	1712	1740
32	Mouches-scorpions	-	-	-	10	10	10
33	Puces	-	-	-	-	26	26
34	Certaines mouches	-	-	117	340	983	999
35	Poissons d'eau douce	49	50	0	52	52	52
36	Amphibiens	16	16	16	16	16	16
37	Reptiles	7	7	7	7	7	7
38	Oiseaux	394	411	412	398	404	426
39	Mammifères	54	54	55	57	57	58
ESPÈCES TOTALES		695	2314	4107	9238	13437	13641

Rangs de statut actuels

La **Figure 1** illustre les catégories d'évaluation du statut des espèces du Nouveau-Brunswick, montrant que 10,4% présentent un certain niveau de préoccupation pour leur conservation (Disparues ou Disparues de la région [SX], Possiblement disparues de la région [SH], ou En péril à Vulnérable [S1 à S3S4]) et que 38% présentent un niveau limité de préoccupation pour leur conservation (25,9 % En sécurité [S4 à S5], 1,4% dont la présence irrégulière, 10,7% exotiques). Plus de la moitié des espèces évaluées pour le Nouveau-Brunswick (7 058 espèces, 51,7% du total) sont Inclassables [SU] ou Non classées [SNR].

Figure 1: Fréquence des rangs de statut parmi toutes les espèces du Nouveau-Brunswick (n = 13 641) dans la base de données du CDC Atlantique au 24 janvier 2024.



Le statut de conservation des espèces est mal compris dans la plupart des groupes taxonomiques. La **Figure 2** montre la proportion d'espèces dans chaque groupe taxonomique pour lesquelles le statut est indéterminé (Inclassable [SU] ou Non classée [SNR]). Sur les 40 groupes taxonomiques différents évalués en 2020, seuls 16 comportent une majorité d'espèces dont le rang indique une certaine compréhension du statut (c.-à-d. pas « SU » ou « SNR »). Parmi les 16 groupes comptant le plus d'espèces évaluées, les lombrics, les écrevisses et les millipèdes entrent dans la catégorie « bien évalué », principalement parce que presque toutes leurs espèces sont exotiques, ce qui signifie qu'on peut facilement leur attribuer le rang SNA sans nécessiter une compréhension pointue de la répartition, de la fréquence ou des tendances démographiques des espèces.

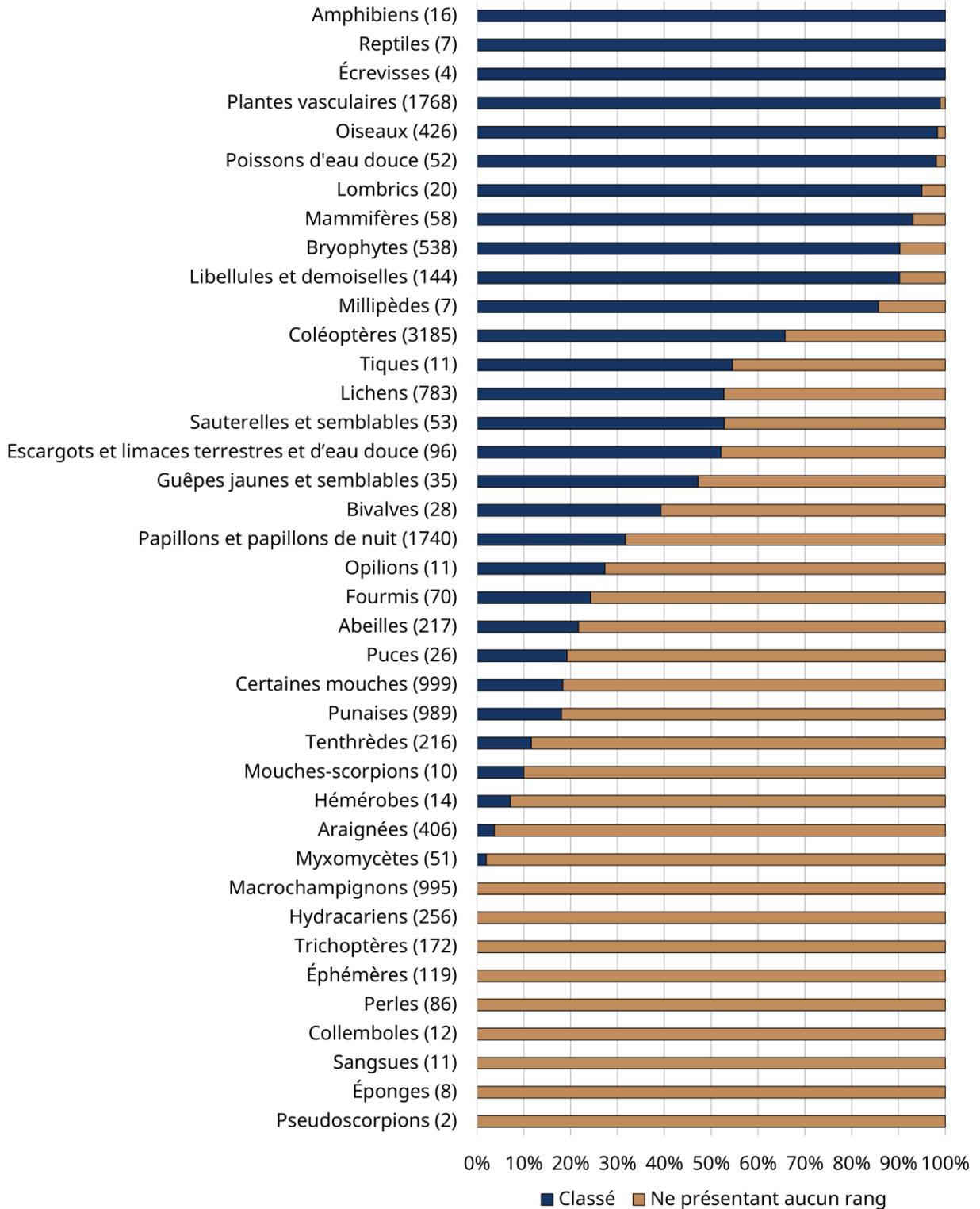
Les groupes taxonomiques les mieux compris sont les vertébrés (amphibiens, reptiles, poissons d'eau douce, oiseaux et mammifères), les plantes vasculaires, les bryophytes ainsi que les libellules et demoiselles. Tous ces groupes comptent au moins 80% d'espèces dont le statut de conservation n'est ni Inclassable [SU], ni Non classée [SNR]. Certains autres sous-groupes d'insectes comme les papillons, les cicindèles et les bourdons sont aussi bien compris, mais sont englobés dans des ordres d'insectes très divers qui comprennent de nombreuses espèces mal comprises.



Sean Blaney

Couleuvre verte (*Opheodrys vernalis*) [S4]

Figure 2: Proportions des espèces du Nouveau-Brunswick par groupe taxonomique ayant un statut classé (rang de S1 à S5 numérique ou exotique) par rapport aux espèces ne présentant aucun rang (statut mal compris, évalué comme Inclassable [SU] ou Non classé [SNR]). Le nombre d'espèces dans chaque groupe taxonomique est représenté entre parenthèses.



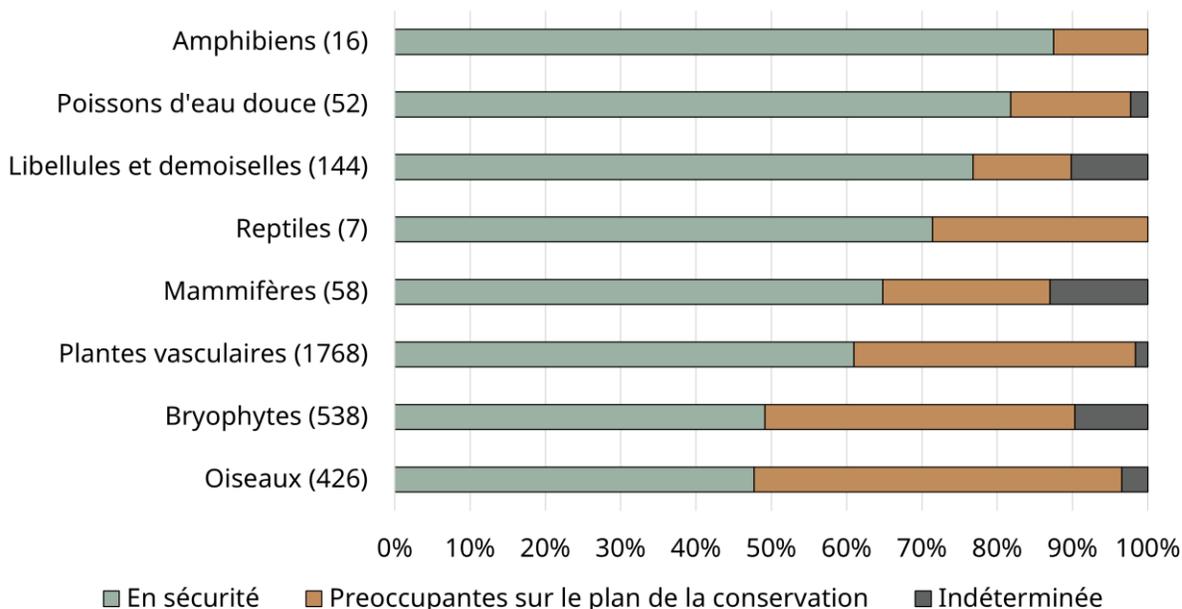
Proportion d'espèces considérées comme en péril

La **Figure 3** illustre la proportion d'espèces indigènes et régulièrement présentes² dans les groupes taxonomiques bien compris qui sont préoccupantes du point de vue de leur conservation, qui sont en sécurité ou dont le statut de conservation est indéterminé. Ces groupes taxonomiques comprenaient collectivement 67,5% d'espèces en sécurité, 27,4% d'espèces préoccupantes sur le plan de la conservation, et 5% d'espèces de statut indéterminé. Les groupes taxonomiques les moins menacés sont les amphibiens, les libellules et demoiselles et les poissons d'eau douce (12,5%, 13,0% et 15,9% des espèces considérées comme préoccupantes du point de vue de leur conservation, et 87,5%, 76,8% et 81,8% considérées comme en sécurité). Quant aux groupes taxonomiques les plus menacés, il s'agit des oiseaux, des bryophytes et des plantes vasculaires (48,8%, 41,1% et 37,4% des espèces indigènes et régulièrement présentes considérées comme préoccupantes du point de vue de leur conservation, et 47,7%, 49,2% et 61,0% considérées comme en sécurité).



² Les espèces « régulièrement présentes » ne comprennent pas les espèces présentes au Nouveau-Brunswick seulement en tant que visiteurs rares ou occasionnels en provenance d'autres régions.

Figure 3: Proportions des espèces indigènes et régulièrement présentes du Nouveau-Brunswick (ni exotiques ni occasionnelles) dans les groupes taxonomiques bien compris qui sont préoccupantes sur le plan de la conservation (rangs SX, SH, S1 à S3S4) par rapport aux espèces considérées comme en sécurité (rang S4 ou S5) ou indéterminées (rang SU ou SNR). Le nombre d'espèces dans chaque groupe taxonomique est représenté entre parenthèses.



Changement du statut de conservation au fil du temps

Outre l'augmentation notable de la couverture taxonomique au fil des rapports quinquennaux, de nombreuses nouvelles espèces ont été découvertes au Nouveau-Brunswick depuis 2000. Après l'évaluation exhaustive initiale de leur groupe taxonomique, 1 170 nouvelles espèces (8,6% du total de 2024) ont été ajoutées à une liste d'évaluation quinquennale. Les plantes vasculaires, par exemple, ont été évaluées de façon exhaustive la première fois en 2005. Les espèces de plantes vasculaires répertoriées après 2005 sont donc de « nouvelles » espèces. Quoique la plupart des nouvelles espèces sont distinctes d'un point de vue taxonomique et sont nouvellement découvertes au Nouveau- Brunswick, certaines « nouvelles » espèces ont été ajoutées à la liste en raison de changements taxonomiques (comme lorsqu'au moins deux sous-espèces d'une espèce déjà

connue dans la province sont élevées au rang d'espèces). Le **Tableau 4** présente les espèces nouvellement répertoriées par groupe taxonomique. Les coléoptères (476 espèces), les papillons de nuit et papillons (191 espèces), les plantes vasculaires (150 espèces) et les lichens (93 espèces) comptent le plus grand nombre de nouvelles espèces répertoriées depuis 2000.

Parmi les 13 641 espèces ayant un rang de statut de conservation au Nouveau-Brunswick, 4 373 ont été évaluées seulement dans le rapport 2020 ou après, ce qui signifie qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une deuxième évaluation pour la détermination du rang. Les 9 268 espèces restantes ont été évaluées au moins deux fois et



pourraient donc avoir changé de statut. Le **Tableau 5** présente la nature des changements de rang par groupe taxonomique. Parmi les espèces évaluées au moins deux fois, 91,9% des rangs n'ont pas changé et 8,1% (747 espèces) ont changé. Les changements de rangs étaient plus susceptibles de refléter une diminution de la menace qu'une augmentation (368 espèces; 49,3% des changements vs 134 espèces; 17,9% des changements). Les changements de rang de 245 espèces (32,8% des changements) ne pouvaient pas être attribués à une modification du niveau de menace, parce qu'ils étaient liés à un changement d'interprétation de l'origine des espèces (indigènes vs. exotiques), de leur régularité (régulièrement présentes vs. occasionnelles), ou parce qu'on est passé de la classification Inclassable (SU) à un rang numérique ou vice versa.

Tableau 4: Nouvelles espèces répertoriées au Nouveau-Brunswick depuis 2000, par groupe taxonomique. Les espèces sont considérées comme « nouvelles » si elles ont été ajoutées à la liste de la situation générale des espèces dans les années ayant suivi la première évaluation exhaustive de leur groupe taxonomique. La majorité des espèces dans les totaux sont de nouvelles découvertes, mais certaines résultent de changements concernant des taxons déjà connus dans la province.

Groupe taxonomique	N ^{bre} de nouvelles espèces	N ^{bre} total d'espèces	% de nouvelles espèces
Écrevisses	1	4	25,0 %
Fourmis	15	70	21,4 %
Abeilles	41	217	18,9 %
Lombrics	3	20	15,0 %
Coléoptères	476	3185	14,9 %
Sauterelles et semblables	8	63	12,7 %
Lichens	93	783	11,9 %
Papillons de nuit et papillons	191	1740	11,0 %
Libellules et demoiselles	15	144	10,4 %
Plantes vasculaires	150	1768	8,5 %
Oiseaux	32	426	7,5 %
Hémérobies	1	14	7,1 %
Araignées	25	406	6,2 %
Poissons d'eau douce	3	52	5,8 %
Tenthredes	11	216	5,1 %
Certaines mouches	49	999	4,9 %
Bryophytes	24	538	4,5 %
Escargots et limaces terrestres et d'eau	4	96	4,2 %
Mammifères	2	58	3,4 %
Guêpes jaunes et semblables	1	35	2,9 %
Punaises	13	989	1,3 %
Macrochampignons	10	995	1,0 %
Trichoptères	1	172	0,6 %
Hydracariens	1	256	0,4 %
TOTAUX	1 170	13 641	8,6 %



Tableau 5: Type de changement de rang par groupe taxonomique. Les catégories « Plus menacée » et « Moins menacée » sont définies dans le [Tableau 2](#). « Autre changement » comprend les changements de rang allant d'indéterminée à un rang numérique ou vice versa, ainsi que les changements découlant d'une révision de l'origine (indigène comparativement à exotique) ou de la régularité (régulièrement présente comparativement à occasionnelle). Les groupes évalués seulement en 2020 ne sont pas indiqués.

Groupe taxonomique	Type de changement de rang de statut de conservation			
	Plus menacée	Moins menacée	Aucun changement	Autre changement
Amphibiens	0	0	16	0
Fourmis	0	0	40	15
Abeilles	1	6	192	7
Coléoptères	6	2	2 696	36
Oiseaux	67	16	319	12
Bivalves	0	2	26	0
Bryophytes	10	11	502	3
Trichoptères	0	0	171	0
Écrevisses	0	0	3	0
Libellules et demoiselles	0	45	83	6
Poissons d'eau douce	3	2	47	0
Sauterelles et semblables	0	0	41	4
Hémérobès	0	0	13	0
Lichens	2	8	304	11
Macrochampignons	0	0	29	0
Mammifères	3	4	47	3
Éphémères	0	0	119	0
Papillons de nuit et papillons	4	9	1 625	27
Reptiles	0	0	7	0
Mouches-scorpions	0	0	9	1
Certaines mouches	2	18	260	60
Araignées	0	0	361	30
Éponges	0	0	8	0
Perles	0	0	86	0
Escargots et limaces terrestres et d'eau douce	0	0	91	1
Plantes vasculaires	36	244	1 396	26
Guêpes jaunes et semblables	0	1	30	3
TOTAUX	134	368	8 521	245

Les profils de changement de rang les plus notables par groupe d'espèces sont les suivants:

1. **Les oiseaux ont et de loin connu la plus grande augmentation du niveau de menace**, 67 espèces (15,7% du total) ayant été visées par un changement de rang indiquant une hausse de la menace entre 2000 et 2024. Les poissons d'eau douce ont connu une augmentation du niveau de menace presque aussi grande avec 5,7% des espèces ayant reçu un rang indiquant une plus grande vulnérabilité.



2. **Les libellules et demoiselles sont et de loin les plus susceptibles d'être visées par un changement de rang suggérant une baisse du niveau de menace**, 45 espèces sur 144 (31,3%) ayant fait l'objet de tels changements. Après les libellules et demoiselles, les plantes vasculaires (244 espèces; 13,8%) étaient les plus susceptibles d'être visées par un changement de rang, suggérant une diminution de la menace.



Discussion

Ce que ces résultats révèlent des tendances et des schémas en matière de biodiversité au Nouveau-Brunswick

Notre évaluation des changements de rang de statut depuis 2000 nous a donné certaines raisons d'être optimistes, a révélé quelques sujets de préoccupation, et nous a indiqué qu'il en reste encore énormément à apprendre sur la biodiversité au Nouveau-Brunswick.

Nous avons beaucoup progressé dans la consignation de la biodiversité à l'échelle des espèces au Nouveau-Brunswick. Avant 2000, des listes exhaustives d'espèces n'avaient jamais été compilées pour de nombreux groupes taxonomiques pour lesquels nous disposons maintenant de listes complètes et de rangs de statut de conservation.



Depuis 2000, nous avons nouvellement documenté plus de 1 000 espèces dans la province.

La portée de nos évaluations est passée de 695 espèces réparties dans sept groupes taxonomiques à 13 641 espèces dans 46 groupes taxonomiques, et nous augmenterons le nombre d'espèces répertoriées de plusieurs milliers lors de l'évaluation à venir en 2025. Lors de l'évaluation de 2025 se poursuivra également la tendance de révision des rangs de statut de conservation des espèces, soit d'Inclassable (SU) et de Non classée (SNR) à des rangs de statut plus précis.

Nous pouvons nous estimer chanceux qu'**une majorité substantielle (67,5%) d'espèces dans les groupes taxonomiques les mieux connus soit considérée comme relativement stable et en sécurité dans la province.** En général, les menaces qui pèsent sur ces groupes taxonomiques bien connus ne sont pas si différentes de celles qui pèsent sur les groupes moins connus, dont la totalité ou la plupart des espèces ont des rangs de statut indéterminés (SU ou SNR). On peut donc s'attendre à ce qu'un pourcentage représentant environ les deux tiers des espèces en sécurité puisse s'appliquer aux milliers d'espèces dont nous ne connaissons à peu près rien, avec de légères variations selon le groupe taxonomique. Le Nouveau-Brunswick compte une population humaine relativement faible, présente une importante proportion de terres où l'empreinte humaine est petite comparativement à des régions plus urbanisées, et comporte une proportion croissante de terres de conservation et protégées de façon permanente. Ces facteurs contribuent à la résilience des espèces dans leur adaptation aux changements climatiques et réduisent la probabilité que des espèces disparaissent du Nouveau-Brunswick.



John Klymko

Bourdon tricolore
(*Bombus ternarius*)
[S5]

Les profils de changement des rangs de statut au fil du temps nous poussent aussi à l'optimisme, car le nombre d'espèces visées par un changement de rang reflétant une réduction de la menace est considérablement plus élevé que celui des espèces visées par une augmentation du niveau de menace. Nous devons toutefois interpréter ces résultats avec prudence. Bien que certaines espèces aient vu leur population augmenter ou la menace les concernant diminuer, la majorité des changements de rangs attribuables à une réduction du niveau de menace est associée à une meilleure compréhension du statut plutôt qu'à un véritable changement des conditions. Il est beaucoup plus facile de consigner une augmentation du nombre d'occurrences que d'évaluer avec précision un changement de population dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. **Les tendances démographiques sont mal connues pour la très grande majorité de nos espèces. Cela limite considérablement la précision des évaluations du statut, et cela signifie que nous ne sommes probablement pas au courant de plusieurs cas où des déclinés pourraient se produire.**



Une autre raison modeste, mais notable pour faire preuve d'optimisme est le fait que huit espèces considérées comme potentiellement disparues du Nouveau-Brunswick ont été redécouvertes depuis 2000.

Toutes sont des plantes vasculaires: Le carex faux-scirpe (*Carex scirpoidea*); le corème de Conrad (*Corema conradii*); la cryptoténie du Canada (*Cryptotaenia canadensis*); la goodyérie pubescente (*Goodyera pubescens*); la montie des sources (*Montia fontana*); la fléole alpine (*Phleum alpinum*); la polémoine de Van Brunt (*Polemonium vanbruntiae*); et l'utriculaire résupinée (*Utricularia resupinata*).

Voilà qui illustre la valeur des nouvelles études sur le terrain ainsi que la nécessité d'user de prudence avant de conclure que des espèces ont disparu d'une région ou disparu à jamais.



Bien que la plupart de nos espèces soient vraisemblablement en sécurité dans la province, nous en avons tout de même plus de 1 400 considérées comme préoccupantes sur le plan de la conservation, dont 405 qui sont dans la catégorie « Gravement en péril » (rangs S1 et S1S2). Plusieurs autres espèces ayant actuellement un statut de conservation « Non classé » (SNR) ou « Indéterminé » (SU) seraient évaluées comme préoccupantes sur le plan de la conservation si nous disposions de renseignements suffisants sur leur répartition, leur abondance, les menaces qui les visent et leurs tendances démographiques. Environ 28% des espèces indigènes régulièrement présentes de nos groupes taxonomiques

bien connus sont considérées comme préoccupantes du point de vue de la conservation et, comme il a été mentionné plus haut, les tendances des groupes bien connus s'appliquent grosso modo à 51,7% des espèces dont le statut est indéterminé. **Si 28% des espèces dont le statut est indéterminé étaient préoccupantes en matière de conservation, cela signifierait 1 975 espèces supplémentaires préoccupantes en matière de conservation.** En règle générale, les menaces à la biodiversité augmentent au Nouveau-Brunswick à cause des changements climatiques, de l'exploitation forestière intensive, des espèces envahissantes, d'une récente croissance substantielle de la population humaine et du développement associé du logement et du commerce. Il y a vraisemblablement plusieurs espèces, surtout dans les zones plus densément peuplées et où le paysage a été altéré comme la vallée de la Wolastoq (rivière Saint-Jean) et la côte du détroit de Northumberland, qui seront plus menacées à l'avenir qu'elles ne le sont maintenant.



L'évaluation du statut se fait à l'aide de méthodes normalisées, de la meilleure expertise disponible et des meilleurs renseignements accessibles. Cependant, elle est souvent limitée par un manque de

données fiables. Les données sont suffisantes pour détecter autre chose qu'un changement démographique marqué uniquement dans le cas d'une petite minorité d'espèces. En conséquence, les évaluations des espèces peuvent aisément sous-estimer les menaces. L'évolution du changement des rangs de statut chez les oiseaux fournit des éléments de preuve préoccupants à cet égard. Parce que les oiseaux se détectent relativement facilement et qu'ils suscitent un intérêt considérable chez le grand public, de nombreux projets scientifiques menés par le gouvernement et les citoyens renseignent davantage sur les changements démographiques des espèces d'oiseaux que sur tous les autres groupes taxonomiques. Il convient également de souligner que le groupe taxonomique des oiseaux compte la plus grande proportion d'espèces préoccupantes sur le plan de la conservation (48,8% des espèces indigènes régulièrement présentes, comparativement à la moyenne de 27,5%), et les oiseaux comprennent le plus grand nombre d'espèces dont les changements de rang entre 2000 et aujourd'hui ont suggéré une augmentation du niveau de menace (15,7% des espèces). Les oiseaux pourraient véritablement être plus menacés que la plupart des autres groupes d'espèces, étant donné qu'une proportion élevée d'espèces migrent à l'extérieur de la province sur des distances considérables. Ils sont donc exposés à un plus grand éventail et à une ampleur plus vaste de menaces que les espèces sédentaires vivant dans des zones non développées du Nouveau-Brunswick.

Cependant, le fait que le groupe taxonomique le mieux compris soit aussi le plus menacé donne à réfléchir. Si nous comprenions toutes les populations d'espèces aussi bien que nous comprenons les oiseaux, nous constaterions des niveaux beaucoup plus élevés de préoccupation sur le plan de la conservation?



Photo par Denis Doucet

Ce que ces résultats révèlent des lacunes dans les données concernant notre compréhension de la biodiversité au Nouveau-Brunswick

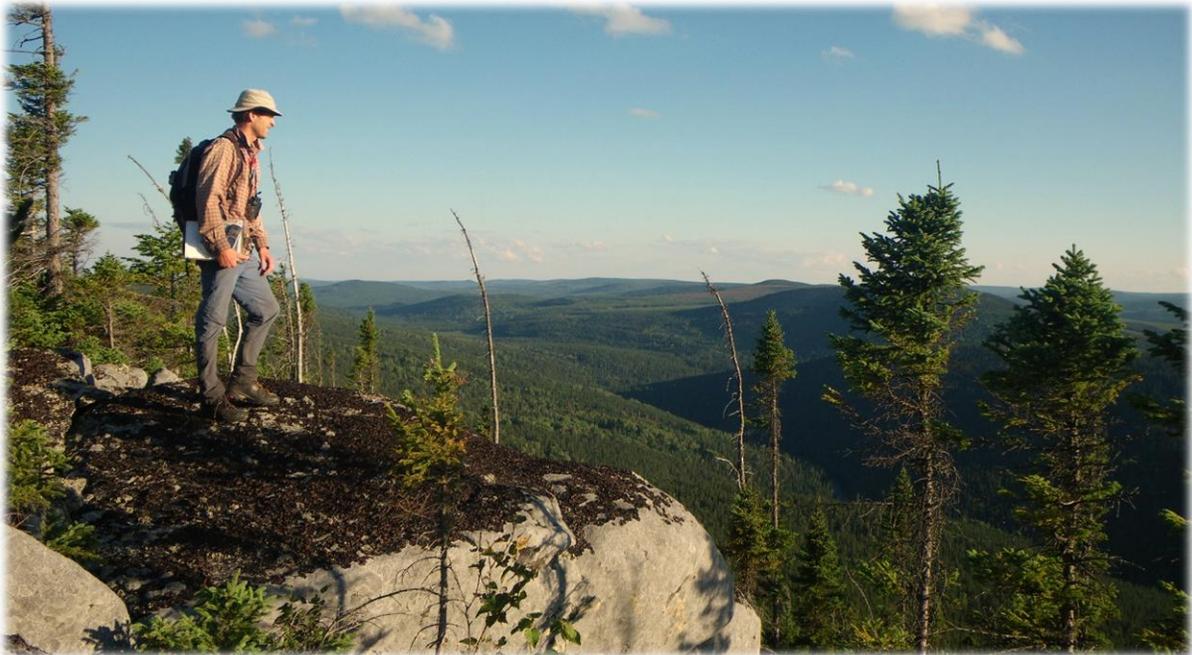
Nous en avons encore tellement à apprendre sur les espèces qui habitent le Nouveau-Brunswick. Plus de la moitié (51,7%) des espèces répertoriées au Nouveau-Brunswick sont si peu connues que nous pouvons uniquement leur attribuer le statut de conservation Inclassable (SU) ou Non classée (SNR). Les quelque 1 000 espèces découvertes au Nouveau-Brunswick depuis 2000 suggèrent fortement que de nombreuses autres espèces restent à découvrir dans les groupes taxonomiques déjà évalués.

De plus, des milliers d'espèces présentes au Nouveau-Brunswick dans des groupes taxonomiques comme les mouches et les guêpes n'ont pas encore été traitées de façon exhaustive dans le cadre du programme de la situation générale. McAlpine et Smith (2010)³ ont estimé qu'il y avait environ 32 000 espèces dans la portion canadienne de l'écozone maritime de l'Atlantique, qui inclut les provinces maritimes canadiennes et des secteurs adjacents du Québec. Nous ne disposons pas d'une estimation semblable pour le Nouveau-Brunswick. Toutefois, 78,7% des espèces ayant reçu un rang de statut dans au moins une province maritime dans la base de données du CDC Atlantique sont consignées au Nouveau-Brunswick, ce qui suggère que peut-être environ 75% ou 24 000 des 32 000 espèces de l'écozone maritime de l'Atlantique sont présentes au Nouveau-Brunswick. Cela signifie qu'au moins 10 000 espèces pourraient s'ajouter aux 13 641 qui comportent actuellement un rang de statut au Nouveau-Brunswick.

³ McAlpine, D.F., et I. M. Smith, (éd.). 2010. Assessment of species diversity in the Atlantic Maritime Ecozone. Presses scientifiques du CNRC.

Même dans le cas des espèces ayant reçu un rang de statut plus précis, nous en avons généralement encore beaucoup à apprendre. D'un côté, nous constatons que le travail de terrain supplémentaire nous permet systématiquement de consigner de nouvelles occurrences d'espèces préoccupantes sur le plan de la conservation, et les évaluations du statut peuvent fréquemment passer à une situation moins menacée. En revanche, nous disposons rarement d'assez de données pour comprendre les tendances démographiques et les menaces de façon détaillée, ce qui peut nous faire sous-estimer le niveau de préoccupation sur le plan de la conservation.

Pour entièrement consigner la biodiversité de la province et pour évaluer plus précisément la situation des espèces au Nouveau-Brunswick, nous devons poursuivre les efforts considérables déployés depuis 25 ans pour comprendre la présence des espèces dans toutes les régions de la province et pour transformer les données de terrain en renseignements pertinents pour l'évaluation du statut.



Annexes

Annexe 1: Définitions des rangs de statut général utilisées dans les rapports 2000, 2005 et 2010 sur la situation générale des espèces sauvages.

Disparue	L'espèce ne compte aucun individu survivant.
Disparue de la région	L'espèce ne compte aucun individu survivant dans la région, mais d'autres individus vivent ailleurs.
En péril	Espèce pour laquelle une évaluation officielle détaillée du risque (évaluations du COSEPAC ou leurs équivalents provinciaux ou territoriaux) a été effectuée et pour laquelle il a été établi qu'elle risque de disparaître de la planète ou du Canada (c'est-à-dire qu'elle est en voie de disparition ou menacée).
Possiblement en péril	Espèce qui est peut-être menacée de disparition, ou de disparition de la région, et qui est donc admissible à une évaluation détaillée des risques par le COSEPAC ou ses équivalents provinciaux ou territoriaux.
Sensible	Espèce dont on ne croit pas qu'elle est en danger immédiat de disparition ou de disparition de la région, mais qui pourrait nécessiter une attention ou une protection particulière pour ne pas devenir en péril.
En sécurité	Espèce dont on ne croit pas qu'elle est disparue, disparue de la région, en péril, possiblement en péril, sensible, occasionnelle, ni exotique. Cette catégorie inclut certaines espèces dont le nombre a tendance à diminuer au Canada, mais qui sont encore relativement répandues ou abondantes.
Indéterminée	Espèce pour laquelle les données, les renseignements et les connaissances sont insuffisantes pour évaluer sa situation avec assurance.
Non évaluée	Espèce dont on sait ou croit qu'elle est régulièrement présente dans la région géographique du Canada, à laquelle la classification s'applique, mais qui n'a pas encore été évaluée dans le cadre du programme de la situation générale.
Exotique	Espèce que des activités anthropiques ont déplacée au-delà de son aire de répartition naturelle. Les espèces exotiques sont exclues de toutes les autres catégories.
Occasionnelle	Espèce qui se trouve peu souvent et de manière imprévisible à l'extérieur de son aire de répartition habituelle.



Annexe 2: Définitions de rang de statut de NatureServe [source disponible en anglais seulement].

Rang provincial	Définition
SX	Disparue ou disparue de la région (rangs N- et S-) – Espèces ou écosystèmes non repérés malgré des recherches intensives, et essentiellement aucune probabilité de redécouverte.
SH	Possiblement disparue de la région (rangs N- et S-) – Espèces connues uniquement à partir d'occurrences historiques, mais il subsiste un certain espoir de redécouverte. Des indices font croire que l'espèce pourrait avoir disparu ou que l'écosystème pourrait avoir été éliminé de son aire de répartition, mais ils ne sont pas suffisants pour qu'on l'affirme avec certitude.
S1	Gravement en péril – Risque particulièrement élevé d'extinction (rang G-) / de disparition (rangs N- et S-) en raison d'une rareté extrême (souvent 5 individus ou moins), de déclin très prononcés ou d'autres facteurs.
S2	En péril – Risque élevé d'extinction (rang G-) / de disparition (rangs N- et S-) en raison d'une aire de répartition très limitée, d'un faible nombre d'individus, de déclin prononcés ou d'autres facteurs.
S3	Vulnérable – Risque modéré d'extinction (rang G-) / de disparition (rangs N- et S-) en raison d'une aire de répartition limitée, d'un nombre relativement faible d'individus, de déclin récents et généralisés ou d'autres facteurs.
S4	Apparemment en sécurité – Espèce inhabituelle, mais pas rare; une certaine préoccupation à l'égard de sa conservation en raison de déclin ou d'autres facteurs.
S5	En sécurité – Commune, répandue et abondante.
SU	Inclassable – Espèce inclassable en raison d'un manque de données ou de renseignements plutôt contradictoires sur le statut ou les tendances.
SNR	Non classée – Le statut provincial de conservation n'a pas encore été évalué.
SNA	Sans objet – Un rang de statut de conservation ne s'applique pas à cette espèce, parce que celle-ci n'est pas une cible appropriée d'activités de conservation (espèces exotiques et occasionnelles).
[Rang S-JB]	Reproductive – Ce rang s'applique à la population reproductrice de l'espèce dans la province.
[Rang S-JN]	Non reproductif – Ce rang s'applique à la population résidente de l'espèce dans la province hors de la saison de reproduction.
[Rang S-JM]	Migratrice – Ce rang s'applique à la population migratrice de l'espèce dans la province.